

# CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

*Numérisation Odile Halbert, 2007,  
tous droits de reproduction réservés*

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

## XIII

MARCHÉ PASSÉ EN 1714 POUR DES RÉPARATIONS AUX CHARPENTES DU CHATEAU ET A DIVERSES MAISONS DE LA VILLE ET ENVIRONS DE CLISSON<sup>1</sup>

Marché des réparations de la seigneurie de Clisson,  
fait par Georges Renaud, cherpentier, et M. du Hallay.

L'an mil sept cent quatorze, le dix huitiesme jour d'avril, avant midy, ont comparu devant les notaires de la cour de Clisson soubsignés, avec soubmission et prorogation de jurisdiction y jurée etca, Mtre Jan Bureau, domicilié en ladite jurisdiction de Clisson, y demeurant au faubourg et paroisse de la Trinité, faisant pour Escuyer Jouachim Descasaux, comme faisant pour Escuyer Pierre Descasaux, son fils, au nom duquel il a acquis la terre et seigneurie dudit Clisson, suivant sa procuration qu'il offre représenter quand requis sera, d'une part ; et honorable homme Georges Renaud, maistre cherpentier, demeurant audit faubourg et paroisse de la Trinité, d'autre part. Entre lesquelles parties auxdits noms, a esté fait le marché qui ensuit, qui est que ledit Georges Renaud promet de faire tous les ouvrages contenus au mémoire et devis cy après, de les assembler à tenons et mortaises dans la plus grande perfection de l'art, suivant le profil signé Du Fresne-Raiteau, et de prendre sur pied les arbres convenables pour ce sujet dans le parc de la maison de la Roche, de les faire abattre et les bien équarrir et les débiter en planches et madriers, comme il est desnommé dans le devis ; parce que aussi ils seront transportés et charroyés aux endroits où ils doivent être employés, aux despens dudit seigneur de Clisson, pour ce que ensuite ledit Renaud les dispose et mette en ouvrage, lequel se fournira de tous les équipages nécessaires, outils, cordages et engins, peines d'ouvriers, chafaudages et généralement de tout ce qui regardera la main-d'oeuvre, pour rendre tous lesdits ouvrages dans leur perfection et renable, au jour et feste de Toussaints prochaine, à peine de tous despens, dommages et intérêts ; parce que aussi ledit seigneur de Clisson paiera audit Renaud, par chaque pied courant, depuis six à sept pouces jusqu'à unze à douze pouces, treize deniers, et ceux qui excéderont la susdite grosseur, quinze deniers, aussi du pied courant. En outre, est convenu que ledit Renaud sera payé desdits ouvrages au fur et à mesure qu'il avancera ; en outre, que ledit Renaud desmolira tous les vieux bois des ponts et autres ouvrages qui se trouveront à faire, et les

<sup>1</sup> Ce marché dont l'original est conservé par M. Dagault, notaire à Clisson, fournit la liste des édifices faisant partie, en 1714, du domaine propre des seigneurs de Clisson. Il est fort long et entre dans des détails de charpenterie dont nous sommes obligé de supprimer une certaine partie.

laissera à costé desdits ouvrages, à la disposition dudit seigneur de Clisson ; et les vieilles poutres qui se trouveront bonnes et saines, ledit Renaud les fera mettre en madriers et poser en œuvre ; et les menus bois de cherpentes seront coupés de longueur dans ledit pare de la Roche, et charroyés sur les lieux, pour estre équarris ; et aura ledit Renaud les coupeaux et les rongnures des bois desdits ouvrages, au dessous d'un pied seulement ; et a reçu de denier à Dieu, pour le présent marché, la somme de neuf livres, par les mains dudit Bureau.

A tout quoy faire et accomplir se sont obligés, scavoir ledit Renaud de travailler incessamment auxdits ouvrages et sans discontinuation, pour les rendre parfaits et renables dans la feste de Toussaints prochaine venante et ce sur tous et chacuns ses biens meubles et immeubles... ; et ledit Bureau, audit nom, au payement desdits ouvrages

Fait et passé audit Clisson, au tabler de Letourneux, nottaire, sous le seing dudit Bureau ; et pource que ledit Renaud a dit ne scavoir signer, il a fait signer, à -sa requeste, à Augustin Bureau, demeurant audit Clisson, les jour et an que devant.

Signé : J. BUREAU, BUREAU, GOURAUD, nottaire,  
J.. LETOURNEULX, nottaire.

Controllé à Clisson, le 23 avril 1714. Receu vingt sept livres, dix sols.

Signé : LÉAUTÉ.

### **Etat et devis des réparations et rétablissements de cherpente, à faire de neuf aux chasteau, maisons et autres dépendances de Clisson, le tout appartenant à Monsieur Descasaux du Delay, seigneur dudit lieu**

Il faut refaire de neuf un pont volant qui conduit à la tour des archives, long de 20 pieds, large de 3 pieds six pouces, avec garde-fous long de 18 pieds.

A la tour des archives, rechanger un arrestier, long de 11 pieds et de 6 à 9 pouces de grosseur.

Au pigeonnier, faire une potence avec son assemblage.

Au buchelier, rétablir trois demi-fermes, sablières, filières et chevrons.

A la remise, à costé de la chambre du portier, refaire à neuf une ferme, deux filières, un faîtage et des chevrons.

Pour les ponts qui conduisent du chasteau au jardin, les rétablir de neuf en toute leur étendue, avec 4 poutres de toute la longueur entre les piles, sur chaque travée, et madriers en travers, sur une largeur de 7 pieds, et avec garde-fous ; et sera fait une carrée pour recevoir le tablier du pont-levis, avec sa feuillure et une pièce pour porter ladite feuillure, qui aura 11 pouces de grosseur ; et sera regarni ledit tablier de madriers de 2 pouces d'épaisseur, et seront refaites à neuf les 2 flèches dudit pont, comme les anciennes, et on fera servir la bascule. Et sera mis, tout le long et des deux costés dudit pont, des pièces de bois de la longueur des travées, pour servir de garde-pavés ; et sur les madriers cloués sur les poutres,

sera fait un rapport de terre, et, au dessus, un lit de sable, pour recevoir un pavé taillé et posé par rangs de 4 à 5 pouces de faces et 7 à 8 pouces de queue, posé en dos-d'âne, pour rejeter les eaux des deux costés, battu et affaissé à la damoiselle par deux reprises.

Il est aussi nécessaire de refaire à neuf, en palissade, les barrières du *jardin de l'orangerie*, avec leur assemblage, de 24 pieds de longueur et 8 pieds de hauteur, observant d'y laisser une porte ouvrante et fermante, garnie de ses barreaux de deux pouces en carré, comme le surplus de ladite barrière.

Au principal *pont d'entrée du chasteau*, refaire de neuf tous les ponts, et y mettre, à chaque travée, six poutres de longueur convenable entre les piles, de 12 à 13 pouces de grosseur, observant de faire servir les vieilles qui se trouveront bonnes ; et toutes lesdites poutres, bien posées de niveau avec les ponts dormants, seront arrasées de maçonnerie et recouvertes de madriers, cloués sur lesdites poutres, chacun avec un quarteron pesant de cloix ; et tous lesdits ponts seront garnis de leurs garde-fous, avec garde-pavés, comme au pont du jardin ; et sera refoncé une carrée au tablier du pont, pour retenir le pavé, et ledit tablier du pont regarni de madriers, pour qu'il se trouve de niveau avec le pavé ; et sur toute l'étendue du pont, sera rapporté un haussage, pour recevoir le pavé, posé par rangs, comme cy-devant.

A un appentif couvert de thuille, servant de chenil, il est nécessaire de remettre une sablière de 15 pieds de longueur, et de 6 pouces de grosseur.

A la *halle*, il est nécessaire de remettre un souliveau, sous oeuvre, de 8 pieds de longueur et 6 pouces de grosseur, et faire une potence avec son lien et chapeau, de 7 pieds de hauteur et 7 à 8 pouces de grosseur ; et pour rétablir le chevalet, au proche de la maison de Mr Moreau, il faut six chevrons de 4 pouces de grosseur.

A ladite *halle*, proche la maison du Sr Vrignaud, il est nécessaire de mettre une pièce passante de *l'Auditoire* à la maison du Sr Fleuret, de 17 pieds de long et 10 pouces de grosseur, avec deux liens dans les deux bouts, qui auront 6 pieds de long et 8 pouces de grosseur.

Proche la maison dudit Sr Vrignaud, il est nécessaire de refaire, à la *halle*, une dalle pour tirer les eaux, de 19 pieds de long et 10 pouces de large.

A l'autre bout de la *halle*, proche la maison du Sr Coudry, mettre deux poteaux de 15 pieds de long et 7 pouces de grosseur, attachés au tirant avec chevilles de fer.

Au *premier pont de la porte Saint-Jacques*, il est nécessaire d'y remettre deux poutres de 8 à 9 pieds de longueur et de 10 à 11 pouces de grosseur ; refaire les garde-corps à neuf, des deux costés, sur la longueur dudit pont, avec poteaux, seuilles<sup>2</sup> et appuis, liens et croix de Saint-André, et garde-pavés de 10 à 11 pouces de grosseur ; et couvrir ledit pont de madriers de 3 pouces d'épaisseur et de 12 pieds de longueur, sur 10 à 12 pouces de largeur, joints et posés, et bien et

---

<sup>2</sup> Vieux mot signifiant solives.

deuement attachés avec un quarteron pesant de doux pour chacun, pour estre solides et propres à recevoir le haussage et pavé.

Au *deuxiesme pont de la porte Saint-Jacques*, il faut cinq poutres de 16 à 11 pieds de longueur et 12 à 13 pouces de grosseur, et les ranger de niveau avec les anciennes poutres, et arraser le tout de maçonnerie à mortier de chaux et sable ; poser les madriers sur la susdite longueur, de 12 pieds de largeur, observant de laisser passer des pièces de 6 pouces d'épaisseur et de 8 à 9 pouces de largeur, pour recevoir l'assemblage des liens des garde-corps ; et le pavé, proprement taillé et posé par rang sur son haussage de sable, sera battu et affaissé à la damoiselle, par deux reprises.

Et faut rétablir les portes de charpente et ferrure, nécessaires pour fermer et ouvrir ladite *porte de Saint-Jacques*.

Au *four à ban de la ville*, changer à neuf un tirant de 24 pieds de long et 11 à 12 pouces de grosseur ; et à la couverture de la *boutique du fournier*, il manque 6 chevrons de 12 pieds chacun de longueur et de 3 à 4 pouces. de grosseur.-

Pour rétablir le *pont du moulin à froment du chasteau*<sup>3</sup>, il faut trois soliveaux de 12 pieds de long et 7 à 8 pouces de grosseur, au dessus desquels seront mis des madriers de 5 pieds de long, 3 pouces d'épaisseur et 10 pouces de largeur, attachés avec cloux sur les soliveaux ; et deux garde-corps de 3 pieds de hauteur.

Au *grand moulin à froment*<sup>4</sup>, il faut mettre un arbre de 14 pieds de long et 12 pouces de grosseur, un rouet garni de ses alluchons 2 coullins de 10 pouces de grosseur et 6 pouces d'épaisseur ; et deux encollures de deux pieds de long, pour retenir le tour dudit moulin.

Au *premier pont de bois de la Vallée*, il est nécessaire d'y mettre à neuf 4 poutres de 13 à 14 pieds de longueur et 11 à 12 pouces de grosseur, et poser lesdites poutres de niveau, et les arraser de maçonnerie ; et poser au dessus desdites poutres des madriers de 12 pieds de long, 3 pouces d'épaisseur et 10 à 12 pouces de largeur, bien joints et cloués sur lesdites poutres ; et refaire de neuf les garde-corps dudit pont sur la susdite longueur, observant d'y mettre des pièces de 10 à 11 pouces de grosseur, pour servir de garde-pavés, et, en posant lesdites poutres, de les mettre assez bas pour que le pavé qui sera sur le pont, se raccorde avec les anciens pavés qui se trouvent aux deux bouts, aussi bien que les garde-corps.

Au *second pont de bois* ensuivant, il faut deux poutres neuves de 29 pieds de longueur et 15 à 16 pouces de grosseur, et recouvrir ledit pont en entier de madriers neufs, de 12 à 13 pieds de longueur, 10 à 12 pouces de largeur et 3 pouces d'épaisseur, bien joints et attachés, chacun avec un quarteron de doux, sur lesdites poutres ; et refaire les garde-corps sur la susdite longueur, avec garde-pavés des deux costes du pont ; observant de raccorder le pavé neuf dudit pont avec l'ancien, aussi bien que les garde-corps de bois aux parapets de maçonnerie.

<sup>3</sup> C'est le pont faisant communiquer ce moulin avec la chaussée.

<sup>4</sup> C'est le moulin situé au pied du château.

Au *four à ban de la Vallée*, faire une dalle de bois, de 30 pieds de long et 9 à 10 pouces de grosseur, et la bien goudronner.

Au *moulin à seigle*<sup>5</sup>, une porte d'entrée à 2 battants, de 5 pieds de large et 5 pieds et demi de hauteur, barrée par derrière, avec ferrure et serrure.

Au *petit moulin*, un arbre de 12 pieds de long et 15 pouces de grosseur, avec son rouet et une met.

Au *grand moulin*, un arbre de 14 pieds de long, etc...

Au *pont de bois de Saint-Anthoine*, trois poutres neuves de 12 à 13 pieds de longueur et 11 à 12 pouces de grosseur, et au dessus, des madriers de 10 pieds de longueur et 10 à 12 pouces de largeur ; refaire les garde-corps ; observant de poser les poutres vieilles et neuves assez bas pour raccorder ledit pont de bois avec l'ancien qui est aux deux bouts<sup>6</sup>.

A la *métairie de la Pironnière*, réparer la porte du jardin ; faire une porte de chesne, du côté de la douve, de 6 pieds de haut et 4 pieds de large, barrée par derrière ; réparer la porte de la taiterie<sup>7</sup>.

A la maison occupée par Pierre Giron, refaire la porte de la taiterie.

Au *pressoir de la Pironnière*, dite métairie, refaire la met, et la remplir de madriers de chesne.

Au *moulin à vent de Toutte-Joye*, refaire 4 pièces de charpente, une perche de 30 pieds de long, pour arrêter le moulin, et une guivre de 50 pieds de long, pour virer le moulin.

Au *pressoir de la Turlière*, refaire la fausse met, avec madriers de 6 pieds de long, etc...

Au *logement du pressoir*, une demi-potence et une porte, barrée par derrière.

Dans la demeure de Girard, un tirant, deux filières et un faîlage.

A la *maison de la Roche*, réparer le grand portail, refaire le portillon ; remettre une filière et réparer un volet, dans la tour du degré<sup>8</sup> ; rapporter une traverse dans la chambre à côté ; réparer la charpente de la taiterie, y refaire une porte ; faire une porte à l'entrée du verger, et une autre porte à la taiterie des brebis.

A la *métairie de la Roche*, refaire une échelle foncée et un soliveau.

A la *grange de Julien Blouin*, un bout de faîlage. De même à la maison de Pierre Durand.

Au *logement où demeure Baron*, changer une poutre de 23 pieds de long et 13 à 14 pouces de grosseur ; un palatre à la porte de taiterie, et un autre à celle de la taiterie aux brebis.

<sup>5</sup> Probablement le moulin situé sur la rive droite, à l'extrémité de la chaussée, opposée au moulin du château.

<sup>6</sup> Il y avait donc une passerelle de bois, au milieu du pont Saint-Anthoine.

<sup>7</sup> Toit à porcs.

<sup>8</sup> C'est la jolie tour du XVe siècle, servant de cage à un escalier, près la grande porte d'entrée (Voir page 91).